

INFORMATION AUX PATIENTS ET AUX VISITEURS

RESTRICTIONS SUR LE DROIT DE VISITE



- Toutes les visites sont interdites dans toutes les unités d'hospitalisation du CHU (maternité, court-séjour, SSR, USLD, PSY).
- Exceptions :
 - En salle de naissance : présence possible du conjoint lors de l'accouchement et jusqu'à la montée de la maman en maternité.
 - En pédiatrie : visite d'un parent, le nombre de visite est alors limité à une par jour.
 - En cas de fin de vie d'un patient : sous réserve de l'accord du médecin responsable de l'unité, un nombre limité de personnes est autorisé à rendre visite au patient.
- ➔ Toutes les personnes présentant des symptômes respiratoires (rhume, nez qui coule, toux,...) sont interdites de visite.
- Veillez à l'hygiène de vos mains (lavez vos mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique).

Des mesures particulières peuvent être posées, au cas par cas, sur indication médicale, par les médecins responsables des patients.